



Plan de la présentation

- Introduction
- Cadre légal
- Directive interne
- Analyse de risque
- Exemples
- Conclusions

Introduction

La gestion des risques professionnels fait partie intégrante de la politique institutionnelle du CHUV.

Il existe de nombreux risques dans un environnement hospitalier pour le personnel. Pour les femmes enceintes et qui allaitent des dispositions particulières doivent être prises (en plus des dispositions « normales »)

CHUV

Cadre légal



Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce LTr (1964)



Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail OLT1 (2000)




Ordonnance sur la protection de la maternité Oproma (2001), révisée en 2008



Directive institutionnelle « Protection des femmes Enceintes et qui allaitent », 2004, révisée 2009

CHUV


Directive interne



- Document interne pour appliquer Oproma
- Définit les risques particuliers pour femmes enceintes ou qui allaitent
- Précise les risques et fixe des limites à certaines activités
- Détermine les responsabilités de chacun

Clv

Les dangers



- le cumul des charges et activités pénibles et dangereuses
- le déplacement de charges lourdes
- les travaux exposant au froid, à la chaleur ou à l'humidité
- les activités avec expositions aux micro-organismes

Clv

Les dangers suite

- les activités exposant au bruit
- les activités exposant aux effets de radiations ionisantes
- les activités exposant aux effets de substances chimiques dangereuses
- les systèmes d'organisation du temps de travail très contraignants

Clv

Des exemples (Directive)



Horaires:

- Pas plus de 9 h de travail par jour (y.c. heures supplémentaires)
- Horaires de nuit interdits 8 semaines avant le terme de la grossesse

Activités autorisées:

- Tout soin au lit du malade ne nécessitant pas de manutention de patient ni de posture extrême (prise de sang, aide à la toilette au lit, pansement, réfection du lit,...)
- Travaux de stérilisation avec contraintes physiques légères (nettoyage d'instruments et de tuyaux, confection de plateaux opératoires sans les mobiliser une fois pleins).

Clv

Des exemples (Directive)



Activités à restreindre:

- Activités de soins à effectuer une à deux fois par jour au maximum, par exemple:
 - réfection de lit occupé chez un patient collaborant
 - mobilisation d'un lit inoccupé
 - aide à la toilette au lavabo
 - manutention chez les patients collaborants (ex : déplacement de membres)
- Activités de nettoyage avec charge physique moyenne : utilisation du chariot de nettoyage (chariot à 4 seaux)



Des exemples (Directive)



Activités à proscrire:

- Activité debout de plus de 4 heures par jour dès le 6^{ème} mois de grossesse
- Manutention de charge de 10 kg et plus à partir du 7^{ème} mois de grossesse
- Postures extrêmes de manière répétée (plus de 6 fois par jour) telle hyperextension, hyperflexion, position accroupie, etc.
- Exposition régulière à du bruit de plus de 85 dB
- Température extrême (supérieure à 28 C ou inférieure à -5 C)



Acteurs (responsabilités)

- Collaboratrices
- Responsables hiérarchiques
- Ressources humaines
- Médecine du personnel
- Unité Santé Sécurité au Travail.




Clv

Analyse de risque

- Se déroule de manière systématique si des activités sont non-couvertes par la directive
- Peut être demandée avant/pendant la grossesse (idéalement avant...)
- Menée en collaboration avec MT et HT

Clv


Rendu d'analyse



- Activités autorisées sans restrictions
- Activités autorisées avec modifications
- Activités proscrites

Clv

Exemple dans les laboratoires



- Visite de poste avec inventaire complet des activités.

Points critiques:

- Produits chimiques, microorganismes, « exposition passive ».
- Inventaire des produits utilisés
- Inventaire des différents pathogènes potentiellement manipulés
- Inventaire des gaz
- Prendre garde aux activités annexes (nettoyage, entretien, rangements, gestion des déchets...)
- Gestes et postures

Clv

Pour se faire une idée....



Parfois plus de 400 produits chimiques !

Clv

Rendu d'analyse

- Sous forme de tableau récapitulatif

Tâches	Produits / agents	Moyens de protection utilisés	Recommandations
1. opération des agents pour exploiter une chambre optique (3 à 6 agents toxiques, activité dissolvante)	<ul style="list-style-type: none"> • Injections lors pré-traitement d'aseptologie (cylisme et létramine) • Injections ou sucs-injections d'antibiotiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque antichimique • gants en latex ou nitrile • Décontamination TTPZ 	Activité autorisée avec : <ul style="list-style-type: none"> • Masques avec manches longues • gants en nitrile
1. opérations à visée microscopique (3 à 5 agents toxiques, activité dissolvante)	<ul style="list-style-type: none"> • Injections IV 3.1 ml de Rhodamine 6G à 0.12% • solutions de glucose 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque antichimique • gants en latex ou nitrile 	Activité autorisée avec : <ul style="list-style-type: none"> • Masques avec manches longues • gants en nitrile <p>Attention : La préparation de la solution de Rhodamine 6G (poudre diluée) n'est pas autorisée pendant la grossesse (elle doit être effectuée dans un autre local par une autre personne).</p>

Clv

Constatations



- L'analyse de risque concerne souvent l'ensemble du personnel
- Des modifications de procédé de travail, d'installations ou d'organisation doivent être faites (concerne l'ensemble des collaborateurs)
- Il est nécessaire de refaire régulièrement des analyses de risques dans les laboratoires de recherche

Clv

Exemple dans les soins



Points critiques:

- Manutention de patients
- Liquides biologiques potentiellement infectés, micro-organismes gr. 2-4
- Stature
- Bruit, climat
- Radiations ionisantes
- Cytostatiques

Clv

En images



Clv

Constatations

- Difficultés avec la gestion du risque biologique (potentiellement infecté?)
- Restriction d'activités de manutention dans un environnement de travail souvent surchargé

Clv

Exemple en ergothérapie



Points critiques:

- Manutention
- Stature
- Bruit
- Produits chimiques
- Poussières

Clv

En images



Clv

Constatations



- Evaluation de situation au cas par cas, les ergothérapeutes se déplaçant très souvent
- Sensibilisation des acteurs sur la problématique du port des charges

Clv

Conclusions



L'analyse préalable des risques au poste de travail pour les femmes enceintes et qui allaitent permet de:

- garantir une équité pour les personnes concernées
- évaluer de manière objective les risques pour les femmes enceintes ou qui allaitent
- anticiper les risques pour l'ensemble du personnel
- garder les femmes enceintes sur des postes de travail adaptés à leurs conditions physiques (réduction des absences)

Clv

Mais...

- Beaucoup de femmes enceintes ou cadres concernés ne font pas appel aux spécialistes
- « Problème » des trois mois
- Autres aspects

Cliv

Nécessité d'informer

- Journées de bienvenue
- Dépliant informatif



Cliv

Merci de votre attention

Des questions?

